

COMPTE-RENDU SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 Novembre 2006

L'an deux mille six, le vingt-trois novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué le dix-huit novembre s'est réuni à la Mairie à vingt heures trente, sous la Présidence de Monsieur Guy JELENSPERGER, Maire.

Le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance est de 14.

PRESENTS : Mme BEAUCHAMP, Mme BILLY, M.ESSAYAN, Mme FONTAINE, M.MARCHAND, M. POYAC, Melle PRIE, M. ROLLAND, Mme ROULLAND, Mme TRIMAILLE, M. VAN DEN DRIESSCHE

ABSENTS EXCUSES : Mme PERRIN, M. RANCE

Secrétaire de séance : M. ESSAYAN

1. ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE ET APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU

Jean-Jacques ESSAYAN est élu secrétaire de séance, le précédent compte-rendu est lu et approuvé à l'unanimité.

2. DECISION MODIFICATIVE n°3

I. Le Maire explique au conseil que des dépenses et des recettes non prévues au budget primitif doivent être intégrées dans les prévisions budgétaires communales.

Le Maire propose au Conseil les modifications budgétaires suivantes au sein de la section de fonctionnement :

Article budgétaire	Dépenses	Recettes
60612 énergie-électricité	7 000,00 €	
60632 petit équipement	800,00 €	
61521 entretien de terrains	8 012,03 €	
6156 maintenance	500,00 €	
6188 autres frais divers	12 122,87 €	
774-14 voirie subvention		10 000,00 €
775 produit de cession d'immobilisation		18 434,90 €
TOTAL	28 434 ,90 €	28 434 ,90 €

II. Virements de crédits :

Le Maire expose au Conseil qu'afin d'ajuster la trésorerie de la Commune, il est nécessaire de procéder à des virements de crédits entre différents chapitres budgétaires à l'intérieur de la section de fonctionnement (dépenses).

Le Maire propose les virements aux imputations suivantes :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES		RECETTES
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
D 6042 : Achat prestation services		1 789,89 €	
D 60622 : Carburants		200,00 €	
D 614 : Charges loc de copropriété		1 158,62 €	
D 61522 : entretien de bâtiments	2 000,00 €		
D 61523 : entretien de voies et réseaux		10 000,00 €	
D 61551 : entretien matériel roulant	600,00 €		
D 61558 : entretien autres biens mob	200,00 €		
D 616 : primes d'assurances	3 316,71 €		
D 6188 : autres frais divers	558,62 €		
D 6227 : frais d'actes, de contentieux		890,49 €	
D 6238 : frais divers de publicité		464,85 €	
D 6281 : Concours divers (cotisations)		82,57 €	
D 6288 : autres services		85,91 €	
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	6 675,33 €	14 672,33	
D 6416: emplois d'insertion	10 427,54 €		
D 6451 : cotis URSAFF	1 000,00 €		
D 6455 : Cotis assurance personnel		11 428,45 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	11 427,54 €	11 428,45 €	
D 655403 : SIVOM	12 000,00 €		
D 655409 : particip frais de scolarité	1 000,00 €		
D 655415 : Mission Locale	51,55 €		
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante	13 051,55 €		
D 66111 : intérêts réglés à l'échéance		5 053,64 €	
TOTAL D 66 : Charges financières		5 053,64 €	
TOTAL GENERAL	31 154,42 €	31 154,42 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **ADOpte** la décision modificative n° 3

3. APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE MARNE ET GONDOIRE

Le Maire présente au Conseil le rapport transmis par la CLETC, laquelle s'est réunie le 26 septembre 2006. Pour la commune de Guermantes, le transfert des charges concerne l'entretien des deux bassins de rétention, lequel s'élève à 3 032,40 €. Les communes membres de la communauté d'agglomération de Marne et Gondoire sont appelées à délibérer sur ce rapport avant le 31 décembre 2006.

VU le rapport de la CLETC du 26 septembre 2006, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le rapport de la CLETC du 26 septembre 2006.

4. ADHESION AU SIRSEF de la Commune de BAILLY-ROMAINVILLIERS

Par délibération en date du 27 mars 2006, le conseil municipal de Bailly-Romainvilliers a demandé son adhésion au SIRSEF. Le Conseil syndical du SIRSEF en date du 17 octobre 2006 a approuvé cette adhésion en application de l'article L5211 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux statuts du SIRSEF, il appartient à chaque commune membre de délibérer dans un délai de trois mois, sur l'admission d'une nouvelle commune. Le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la commune de Bailly-Romainvilliers au SIRSEF

5. ADHESION AU SIRSEF de la Commune de POMPONNE

Par délibération en date du 29 juin 2006, le conseil municipal de Pomponne a demandé son adhésion au SIRSEF. Le Conseil syndical du SIRSEF en date du 17 octobre 2006 a approuvé cette adhésion en application de l'article L5211 du Code général des collectivités territoriales. Conformément aux statuts du SIRSEF, il appartient à chaque commune membre de délibérer dans un délai de trois mois, sur l'admission d'une nouvelle commune. Le Maire propose au Conseil de délibérer sur cette demande d'adhésion.

Le Conseil Municipal

Entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-18

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

APPROUVE l'adhésion de la commune de Pomponne au SIRSEF

6. CREATION D'UN EMPLOI POUR BESOIN OCCASIONNEL

Le Maire explique au conseil que :

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 alinéa 2,

VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s), il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison du surcroît de travail lié aux périodes automnales et hivernales (bêchage et entretien des massifs, déneigement et salage...) ou d'un surcroît de travail en toute saison lié à l'entretien des bâtiments communaux (travaux occasionnels de rénovation, peinture ...),

Il y aurait lieu, de créer un emploi occasionnel, d'agent des services techniques à temps complet,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil,

- Décide de créer un emploi pour besoin occasionnel, d'agent des services techniques à compter du 01/01/2007

- Précise que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 35 heures.

- Habilite le Maire à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.

7. IMPUTATION EN SECTION D'INVESTISSEMENT DE MATERIEL MOBILIER ET OUTILLAGE

Néant

8. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Néant

9. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire annonce au Conseil que Madame Jeannie FAGOT, agent d'accueil de la mairie, est en congé maladie depuis le 15 novembre 2006 jusqu'au 7 janvier 2007 et qu'il a recruté une personne, à titre contractuel, pour la remplacer pendant cette période, Madame Sandrine BARRE.

Monsieur le Maire évoque les pannes du réseau électrique qui se sont produites récemment sur la commune de Guermantes, notamment dans la ZAC des Lilandry. Il explique que le nécessaire a été fait auprès de la société CICO. Monsieur le Maire rencontrera prochainement l'interlocuteur de la commune de la société CICO et fera alors le point.

Monsieur MARCHAND précise que le contrat liant le SIERSEL à l'entreprise CICO arrive à échéance le 31 décembre 2006, qu'une procédure de marché public pour mise en concurrence est en cours et que des réunions trimestrielles entre le syndicat, les représentants des communes et la société retenue seront ensuite organisées.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil les dates des élections prévues en 2007 :

- élections présidentielles : 22 avril et 6 mai 2007
- législatives : 10 et 17 juin 2007.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Lions' Club de Lagny sur Marne a adressé ses remerciements à la municipalité pour la subvention exceptionnelle qui lui a été allouée..

Madame BEAUCHAMP estime que beaucoup de riverains s'inquiètent de l'état des rues du Val Guermantes à la suite des travaux de Gaz de France. Le Maire répond qu'en effet la commune a constaté l'état détérioré des rues et qu'il va contacter Gaz de France pour une remise en état des lieux.

Madame BEAUCHAMP déplore que le chemin faisant le tour de la ZAC des deux châteaux (derrière les rues Pies Vagabondes et Charles Péguy) ne soit pas respecté par les riverains dont plusieurs ne taillent pas leurs haies, gênant ainsi le passage sur le chemin, et même y entreposent des branchages, obstruant ainsi complètement le passage. Le Maire répond qu'il va adresser un courrier aux riverains dudit chemin.

Monsieur MARCHAND rappelle qu'un nouveau revêtement a été fait sur la RD217bis, depuis le giratoire jusqu'à l'entrée d'agglomération. Le revêtement est de type urbain et non plus rural (plus silencieux).

Monsieur MARCHAND informe le Conseil qu'une campagne d'égouttage est prévue d'ici la fin 2006 pour les rues André Thierry et Villa Raphaël.

Monsieur MARCHAND informe le Conseil que les gouttières de l'église seront nettoyées en décembre 2006.

Monsieur POYAC annonce que le Marathon de Marne et Gondoire est reconduit en 2007. La date est fixée au samedi 3 juin 2007.

Monsieur POYAC annonce que le site devrait être bientôt remis à jour avec la publication notamment des événements de la commune du deuxième trimestre 2006.

Monsieur le Maire remercie Véronique Fontaine et l'ensemble des bénévoles qui ont participé à la réussite de l'exposition peinture des 18-19 novembre 2006.

La séance est levée à 22h15.